Communauté de Communes Argentan Intercom

Annexe : Nuancier

Elaboration de l'Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) valant SPR

AVAP Communauté de Communes Argentan Intercom
Annexe règlement
Arrêt 15 Avril 2019
Approbation 13 octobre 2020

Pour le Président,
le Vice-président délégué à l'urbanisme, au logement et à l'aire d'accueil des gens du voyage,
Michel LERAT

GEOSTUDIO / CAPLA / 2AD / GAMA

SOMMAIRE

1. Introduction 5

2. Façades 6

3. Les menuiseries : fenêtres et volets 8

4. Les portes et les ferronneries 10

1. Introduction

1.1 - Le nuancier : un outil d'orientation

Le périmètre de l'AVAP élaboré sur la commune de Ecouché-les-Vallées couvre des secteurs très hétérogènes en terme de paysage urbain, densité bâtie et intégration du bâti dans le paysage.

Le centre-bourg d'Ecouché, secteur A1, est caractérisé par un aspect fortement minéralisé, dû aux murs de clôture en pierre locale, mais surtout à la prédominance des façades en pierre apparente. On reconnaît dans ce secteur une quantité considérable de façades en pierre apparente dont les matériaux, principalement moellons de pierre calcaire, et les techniques de construction révèlent qu'elles étaient destinées à être enduites.

Dans le bourg de Loucé, secteur A2 de l'AVAP, le même matériau est mis en oeuvre sur des typologies de bâtiment différentes dans un tissu bâti faiblement dense et, surtout, ayant un rapport direct avec le paysage naturel.

Ces caractéristiques intéressent également les centres bâtis présents dans le Secteur B, où le rapport avec le paysage naturel se fait particulièrement importante. Dans ce secteur on identifie l'emploi de matériaux différents, notamment d'une pierre d'origine calcaire de coloration plus foncée et mise en oeuvre en manière différente.

Pour les différents secteurs, l'AVAP a pour objectif de réglementer les interventions possibles sur le bâti existant, notamment sur les parties visibles depuis l'espace public, et d'accompagner l'intégration des nouvelles constructions dans le paysage urbain.
Le règlement écrit de l'AVAP ne faisant pas référence explicite au nuancier, la finalité de ce document est l'accompagnement et l'orientation des choix des couleurs recommandés pour les enduits, les menuiseries, les volets, les portes et les ferronneries.

1.2 - Organisation du document et mode d'emploi

Les nuances proposées dans le document sont divisées en trois catégories principales:

- les enduits de revêtement de façade
- les menuiseries, sont compris dans cette catégorie les fenêtres, les volets extérieurs et les portes
- les ferronneries

Dans les catégories peuvent être présentes des spécifications en fonction des secteur d'application.

Les indications proposées sont le résultat des observations réalisées sur le territoire pendant le temps d'élaboration de l'AVAP qui visent à donner des orientations générales et qui ne peuvent pas refléter tous les cas particuliers.

2. Les façades

2.1 - Principes

De manière générale le traitement des enduits des façades doit permettre, dans les différents secteurs:

- l'intégration harmonieuse des bâtiments dans le paysage urbain ou naturel en veillant au respect des caractéristiques architecturales
- la préservation de la variété et de l'individualité des bâtiments, notamment dans le tissu urbain
- un choix des techniques et des matériaux mis en oeuvre adapté au type de bâtiment concerné et ses caractéristiques architecturales
- un vecteur de redécouverte d'un savoir faire traditionnel et de l'artisanat local

Les teintes conseillés pour les enduits sont données comme orientation.
La couleur des enduits est due principalement au choix des composantes et notamment du sable; il convient donc de choisir des matériaux traditionnels, comme la chaux blanche et les sables locaux, qui seront naturellement en accord avec les matériaux de construction.

Tons des matériaux locaux

Secteurs A1 et A2

Rue des trois frères terrier

Rue aux Sieurs

106 Rue aux Sieurs

Loucé - 13 le Bourg

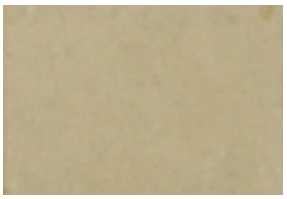

Secteur B

Les enduits

Ocre

Ocre clair

Beige

Beige clair

Beige vert

Jeune sable

Sable

Sable clair

Ivoire

Ivoire clair

Blanc perlé

Les joints

Secteur B

Beige brun et ses declinaisons plus claires

3. Les menuiseries : fenêtres et volets

3.1 - Principes

Les nuances des menuiseries extérieures varient en fonction du secteur: les blancs et les gris sont prédominants dans le centre-bourg d'Ecouché et de Loucé; dans le secteur B, en revanche, on retrouve une majeure variété, avec des couleurs plus foncés, sur les tons des marrons et des verts.

De manière générale le traitement des menuiseries extérieures doit permettre, dans les différents secteurs:

- l'intégration harmonieuse par rapport au camaïeu de couleurs des façades concernées
- le respect des caractéristiques architecturales du bâtiment
- l'insertion harmonieuse du bâtiment dans le paysage urbain ou naturel

Tons des matériaux locaux

Secteurs A1 et A2

Secteur B

Fenêtres

7040 7045 7047 7044

7035 9002

Volets - Secteur A1 et A2

7040 7045 7047 7044

7035 9002

Volets - Secteur B

8015 8017 7006 6019

4. Les portes et les ferronneries

4.1 - Principes

Dans le centre-bourg d'Ecouché, les nuances des portes sont souvent traitées en accord avec les menuiseries extérieures ou avec des tons plus foncés. Les ferronneries varient entre les gris et les blancs dans le même secteur; dans le secteur B, en revanche, c'est les tons du verts qui prédominent.
Les principes d'intégration sont les mêmes que ceux des menuiseries:

- l'intégration harmonieuse par rapport au camaïeu de couleurs des façades concernées
- le respect des caractéristiques architecturales du bâtiment
- l'insertion harmonieuse du bâtiment dans le paysage urbain ou naturel

Tons des matériaux locaux

Secteurs A1 et A2

Secteur B

Portes et ferronneries

Secteurs A1 et A2

6007

6020

3007

8002

7011

5011

7045

7040

7047

7035

Ferronneries

Secteur B

6007

6020

7011

5011